VENTES A L'ENCAN.

acon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

CELLENT COTTAGE DOUBLE,

432 et 1434 Rue Félicité,

s une localité supérieure pour placement ou résidence.

cession de Mme Ann Murphy.

63,679 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

AR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue ondelet, JEUDI, 18 avril 1901 à midi, à ourse des Propriétés Foncières, No 840 rue mmune, il sera vendu à l'enchère publique ertu d'un ordre daté le 14 mars 1901, Honorable Fred D King, juge de la lite Cour, Division E, dans l'affaire ci-ns intitulée, la propriété ci-après décrite voir :

'attrayant cottage double en bois à un ge, avec deux étages dans le fond, Nos 2 1434 rue Félicité, dans le Quatrième trict de cette ville, dans l'ilet borné par rues Prytania, Colisée, Félicité et Sterie, retiré de la banquette sous une barre en fer, contenant galeries, cinq chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre sur uel ces amélio ations sont érigées est désigné par le No deux, mesurant 31 pieds 11 ces 7 1|2 lignes de face à la Félicité, 31 pieds 11 pouces 5 ns de largeur dans le fond; l pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur le côté vers la rue Colisée, et 117 pieds 9 ces 4 lignes de profondeur sur le côté vers ne Prytanée mesure américaine, d'après le n par A. Kneil, le 28 juin 1848, dans le re de plans de J. R Beard, ancien notaire cette ville. Ledit lot est la moitié du lot 9, sur un plan par J. Pilié, daté le 14 juin 3, annexé à un acte pardevant F. de Ar, ancien notaire en cette ville, daté le 19 1829.

ans une aussi bonne localité pour placement ou résidence qui se puisse trouver dans artie inférieure du Quatrième District à llet au dessus du l'arc Colisée, en face de résidence palatiale de W. B. Schmidt, et à ximité de tous les avantages. Sujetti à un au taux de $480 par an, expirant le 30 tembre 1901.

onditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en s et au dessus du prix de l'adjudication. 10 r cent comptant du prix d'achat requis hement de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

. B. Rosser, avocat.

7 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

élégante maison en briques à trois étages et mansarde

No 120 RUE DAUPHINE,

imirablement adaptée pour les affaires ou demeure,

ontiguë au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes,

—ET—

is-à-vis celui de Shwartz, Newman & Co.,

—ET—

une maison de la rue du Canal.

ccession du Dr Charles E. Kells.

48,579—Cour Civile de District pour la la paroisse d'Orléans.

DAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue rondelet — JEUDI, le 11 avril 1901, à idi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 0 rue Commune, il sera vendu à l'enchère blique, en vertu d'un ordre daté le 31 vrier 1901, de l'Hon Geo. H. Théard, juge la Cour Civile de District pour la paroisse Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus titulée, la propriété ci-après decrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages avec mansarde, solidement bâtie et commodément rangée, No 120 rue Dauphine, dans le uxième District de cette ville, dans l'ilet rné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine Douane, contenant vestibule, corridors, leries, 20 chambres, cour pavée, citerne, ngar, etc.

Le lot de terre sur lequel ses améliorations nt construites et qui est vendu ensemble ec toutes les bâtisses et améliorations là-ssus, tous les droits, voies, privilèges et pendances là-dessus appartenant ou de quelne façon en dépendant est désigné comme lot sur un devis ou certificat d'arpentage fait r J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, 0 mai 1879, annexé à un acte de vente passé ardevant A. Hero Jr notaire, 17 juillet 1879, après lequel devis ou aussi le devis annexé à n acte passé pardevant E. G. Gottschalk, cien notaire en cette ville 16 mai 1867, le dit lot mesurant en mesure américaine, 26 pieds pouces de face à la rue Dauphine par 144 eds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue du anal par une allée de 11 pieds 2 pouces de argeur ouvrant sur la rue Dauphine et dans fond, par une allée 15 pieds 2 pouces de argeur pour l'usage en commun dudit lot et u lot E, dans ledit ilet.

Ladite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1901 au taux de $1,620 00 par an ous contrat verbal ou bail. Le rez-de-chaussée garni à raison de $100 00 par mois et s étages supérieurs garnis pour $35 00 r mois, disons 135 00 par mois en tout; et ne ladite propriété est vendue sujette audit ail et à la condition que l'acquéreur aura le roit de recevoir $90 00 du loyer mensuel our le rez de chaussée et $25 00 du loyer ensuel pour les étages supérieurs.

La dite propriété est vendue sujette à un oyer perpétuel du rez-de-chaussée, en faveur e la ville de la Nouvelle-Orléans de 6 pour nt d'intérêt par an sur un capital de 2 200,00 que l'acquéreur peut anéantir en aiement du capital, et l'acquéreur assumera édit loyer du terrain au-dessus et en plus du rix de l'adjudication. Sa situation centrale et on excellente construction l'adapte admirablement comme résidence professionnel ou rivée où emplacement d'affaires profitables.

La rue du Canal exceptée, elle est dans une nsi bonne position qui puisse être trouvée. Non seulement elle paiera bien comme un placement, mais elle est située de telle façon u'une hausse est certaine.

Termes et conditions—Comptant, ou l'acquéreur a l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et la balance du prix en deux paiements égaux, représentés par des billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 7 pour cent de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur s'engageant à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou de quelque partie de cela, et de conserver la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement des dits billets et l'intérêt aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, prime d'assurance etc., devant être garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assumer et faire le paiement de toutes les taxes de 1901, et aussi le loyer de la terre, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, et est requis de déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Carroll & Carroll, avocats.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

Succession de Onésime Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 64,385—Division S—Attendu que Mlle Mary Ellis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Onesime Ellis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. J. Maloney, avocat.

28 mars—28—avril 6

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

PAR DENIS & DANZIGER. | PAR DENIS & DANZIGER. | PAR DENIS & DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

UNE OCCASION DE LA VIE POUR LE

...Capitaliste, le Placeur ou le Spéculateur...

LA MAGNIFIQUE MANUFACTURE

-----DE LA-----

"Independent Cotton Oil Company, Ltd."

-----SUR LE-----

FLEUVE ET LE CHEMIN DE FER DE CEINTURE,

Avec Privilèges de Rail Mobile,

—COMPRENANT—

L'ILET ENTIER DE TERRE

-----Borné par le-----

Fleuve Mississippi, les rues Water, Général Taylor et Peniston,

Avec tous les Droits d'Alluvion ou Augmentation de Batture y Appartenant.

—ENSEMBLE AVEC LES—

Bâtisses qui s'y Trouvent, les Machines, Ustensiles, la Propriété--Foncière et Personnelle, Mobilière et Immeuble--Droits, Crédits, Comptes, etc., sans Exception ou Réserve,

EN UN LOT

—COMME—

UNE SEULE AFFAIRE.

Le Tout d'Après la Liste Devant être Lue au Moment de la Vente.

"DANS L'AFFAIRE DE LA INDEPENDENT COTTON OIL COMPANY, LIMITED."

No 48,974.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,

PAR DENIS & DANZIGER,

H. H. HODGSON, Encanteur.

BUREAU, 134 RUE CARONDELET.

MARDI, 9 AVRIL 1901, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne,

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE IL SERA VENDU,

En vertu d'un ordre, daté le 25 Février 1901, de l'HON. W. B. SOMMERVILLE, Juge de la susdite Cour, Division "D", dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'Entière Manufacture de la INDEPENDENT COTTON OIL COMPANY, Limited, comprenant

PROPRIETE FONCIERE.

"UN CERTAIN morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec les DROITS D'ALLUVION OU AUGMENTATION à cela attaché, situés dans le Sixième District de cette ville, et mesurant, d'après un acte de vente passé pardevant John Bendernagel, Notaire, le 12 juin 1889, enregistré dans le livre des transferts No 129, folio 923 deux cent soixante-dix-huit (278) pieds de face au fleuve MISSISSIPPI et s'étendant de là à la rue WATER sur laquelle il a une façade de deux cent soixante-huit pieds onze pouces (268 pieds 11 pouces) étant borné sur la ligne supérieure par la rue GENERAL TAYLOR, sur laquelle il mesure six cent quatre-vingt-deux pieds (682) de profondeur de la rue Water à la ligne inférieure de l'eau (en février 1881,) du fleuve Mississippi, et la ligne inférieure est une continuation d'une ligne tirée au centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississippi, sur laquelle ligne de côté il mesure six cent quarante-et-un pieds et deux pouces (641 pieds et 2 pouces) de profondeur de ladite rue Water audit fleuve Mississippi, le tout d'après un devis ou certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, Voyer de Ville, daté le 30 juillet 1881, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., Notaire, le 2 août 1881, mais mesurant maintenant conformément avec le devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, Voyer de Ville, daté le 13 octobre 1896, environ 278 pieds de face au fleuve Mississippi et s'étendant de là en profondeur à la rue Water sur laquelle il a une façade de 268 pieds 11 pouces 3 lignes étant borné sur la ligne supérieure par la rue General Taylor sur laquelle il mesure 739 pieds 2 pouces de profondeur et la ligne inférieure est une continuation d'une ligne tirée au travers du centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississippi sur laquelle ligne de côté il mesure 718 pieds 4 pouces 3 lignes de ladite rue Water audit fleuve Mississippi.

MACHINES

PROPRIETE MOBILIERE.

INSTALLATIONS DE BUREAU.

Comptes Courants. Billets à Recevoir.

Machines, Bouilloires, Outils, Ustensiles, Pompes, Cake Mills, Balances, Presses, Installations de Bureau, Pupitres, Tables, Chaises, Cheval et Charrette, Tank Cars, Outils de Forgeron, etc., etc., et toutes les Machines nécessaires pour conduire un "MOULIN D'HUILE A COTON," d'après la liste devant être lue au moment de la vente. Aussi Comptes Courants, Billets à Recevoir.

Certaine machine et installations appartenant à la Columbia Refining et Manufacturing Company limited, maintenant sur la ci-dessus décrite propriété ne sont pas inclues dans la vente.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1901 et l'assomption des polices d'assurances tenues par le Receveur et de lui payer le prorata des primes de la date de la vente jusqu'au 9 mars 1902, l'expiration des polices. Les actes de vente devant être passés pardevant L. C. QUINTERO, Notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les timbres nécessaires du revenu intérieur ; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication, et cela du moment de l'adjudication jusqu'au moment final du passage du titre, les affaires de la Compagnie devant être faites par le receveur pour le compte de l'acquéreur.

DINKELSPIEL & HART Avocats.

3 mars—3 10 17 24 31—avr7 9

VENTE A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Bon Cottage Double

Sur un Vaste Lot de Terre,

Nos 2512 et 2514 RUE ERATO,

A l'encoignure de la rue Freret.

SUCCESSION DE ELLEN O'CONNOR, FEMME DE PATRICK CLANCY.

No 64,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, daté le 26 mars 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bon cottage double 2512 et 2514 rue Erato, contenant trois chambres sur un côté et cinq chambres de l'autre, deux citernes, hangar, etc., et de plus décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 14 borné par les rues Freret Sud Robertson, Erato et Thalie et désigné par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur civil, le 5 février 1846, et aussi désigné de la même manière sur un plan spécial dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, daté le 12 mai 1851 et tous les deux déposés en l'étude de R. J. Ker, ancien notaire, lequel dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Freret, plus ou moins, sur 126 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en billets à un an avec 8 0|0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et d'usage de sécurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1901 en dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E. U. pardevant E. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, avocat.

23 mars—23 24 31—avril 7 14 21 à date

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu entier de la Buandrie Impériale

1025 et 1027 avenue des Champs Elysées.

Meubles de bureau, Bouilloire, Machine, Arbre de couche, Courroie, Poulies, Pompe, Emposeur, Machine à laver, Wagons, Chevaux et Harnais, Comptes-Courant, etc. EN BLOC.

A l'encan, lundi, 8 avril 1901

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune.

LUNDI, le 8 avril 1901, à 11 heures A. M., sur les lieux, 1025 avenue des Champs Elysées, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 64,360 dans l'affaire de T. V. Regan vs the Imperial Steam Laundry Co. Ltd., jugement rendu le 21 mars et signé le 27 mars 1901, à l'enchère publique il sera vendu : Un lot de marchines, chevaux, wagons, comptes-courants, etc., d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant sur les lieux.

Dinkelspiel et Hart, avocats pour le receveur.

28 mars—28 31—Avril 7 8.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 630-632, Rue du Port.

Un Joli Cottage Double, Loué à Seize Dollars par Mois.

Succession de veuve Anthony Frederick.

No 64,127— Cour Civile de District Division E.

Mercredi le 10 avril 1901.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Bureau No 846 rue Commune. En vertu et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 7 mars 1901, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, MERCREDI, le 10 avril 1901, à midi au Bureau et à la Bourse de Spear et Escofier 813 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 4, borné par les rues Cascalvo ou Royale, Moreau ou Chartres, Enghein et Port; ladite portion de terre mesurant trente trois pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Port sur cinquante huit pieds de profondeur.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et payable en un et deux ans après date. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Légier, notaire et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurités, et les timbres du revenu intérieur et les taxes de 1901 devant être payés par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Robert Légier, avocat 137 rue Carondelet

10 mars—10 17 24 31—avril 3 10

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Dorson L. Charbonnet.

No 63,779 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente de la Propriété No 2271 rue Clai borne pour effectuer un partage.

CONFORMÉMENT à un jugement rendu en cour ouverte le 11 mars, et signé le 15 mars 1901, dans l'affaire ci-dessus, et à moi adressé, je Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI le 17 avril 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, en cette ville, les propriétés ci-après décrites à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 746 borné par les rues Claiborne, Derbigny, Mandeville et Marigny, le dit lot de terre est désigné par le No deux (2) sur un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, le 20me jour d'août 1874, déposé dans le bureau de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après ledit plan trente et un pieds (31) de face sur la rue Claiborne, par quatre vingt seize pieds (96) de profondeur entre lignes parallèles d'après les termes et conditions ci-après décrits à savoir —

Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur datés le jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement garantis par liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurités, le pacte de non aliénation, le 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, le transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets hypothécaires, etc. Le dit adjudicateur devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et devant payer toutes les taxes pour 1901, et les timbres du revenu intérieur du gouvernement des Etats-Unis devant être appposés à l'acte de vente.

Acte de vente devant être exécuté pardevant Maloney C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

AUGUSTE HUARD, Encanteur indépendant.

Bureau No 121 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Voir le plan à la Bourse.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 17

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Certains Lots de Terre Dans le Sixième District.

Rue Constance, coin Amélia.

A l'Enchère Publique, Jeudi le 11 avril 1901.

Peter Welsch et als versus Annie Welsch, femme de Robert S. Navarre et als.

No 62,419—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune, JEUDI le 11 avril 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne. En vertu d'un jugement rendu le 15 janvier 1901, et signé le 21 janvier 1901, et conformément à un ordre signé le 28 février 1901, tout par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E, dans l'affaire numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les ci-après décrites propriétés à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 211 borné par les rues Constance, Magasins, Amelia et Antoine, désigné comme lot No 6 sur un devis fait L. Reizenstein, annexé et faisant partie d'un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, le 15me jour de mars 1873, et mesurant d'après ledit devis trente trois pieds huit pouces de face sur la rue Constance par une profondeur et faisant face sur la rue Amélia de cent vingt cinq pieds six pouces, une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 5, de cent vingt cinq pieds et vingt trois pieds onze pouces sur la ligne du fond, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Constance et Amélia, étant la même propriété originellement acquise par Jacob Welsch, pendant la communauté qui existait autrefois entre lui et sa femme, Catherine Adams, par achat de Theo. Grenier, par acte passé pardevant Jas Fahey, notaire, le 18me jour de septembre 1873, et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 103 folio 114.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 211, borné par les rues Constance, Magasins, Amelia et Antoine, désigné comme lot No cinq, sur un devis dressé par L. Reizenstein, voyer, à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 15 de mars 1873, et mesurant trente-trois pieds huit pouces de face à la rue Constance sur cent soixante-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Jacob Welsch pendant la communauté existant entre lui et sa femme Catherine Adams, par achat de Terance Wolfe jr. par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 18 septembre 1873, et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 103 folio 114.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an et garantissant liens et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. G. Koemberger, notaire, l'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de ville de 1901, les timbres du revenu intérieur en plus et au dessus du prix de l'adjudication.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Maison de Résidence et Propriété pour Boulangerie,

POUR PLACEMENT.

No 1121 rue Annonciation.

Entre les rues Erato et Galennié, Borné par Constance.

Dans la Succession de Richard Hudson.

No 64,109—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI, le 9 avril 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, où le plan montre les dimensions, conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 février 1901 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick, encanteur, d'annoncer et vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Calliope et Galennié, lesquels lots sont désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis fait par L. H. Pilié, député voyer de ville, le 14 octobre 1880, annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore George Spitzfaden, notaire en cette ville, le 24me jour de juillet 1900, d'après le dit devis les dits lots mesurant chacun vingt-deux pieds trois pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence simple sur la façade bien construite en briques à deux étages, contenant le débit de pain (baker shop) et quatre chambres et vestibule en bas et cinq chambres et vestibule au premier étage; le tout plâtrés. Dans le fond est une grande boulangerie en briques contenant deux fours, aussi hangars à farine, chambre dans la cour avec emplacement pour ratelier d'écurie, citerne, etc. Dans le voisinage du moulin à coton de Maginnis et une grande fabrique de bouilloire maintenant même sous le nom de Time Bakery; elle fait de lucratives affaires, et elle est justement la propriété pour le plus désirable des placements de quelque nature que ce soit.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garanti par lien et privilège de vendeur, et tous les autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat de 1901, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication, payer pour l'acte de vente incluant tous les timbres du revenu, pardevant Emile Pomes, notaire.

John P Sullivan, avocat, bureau 740 rue Union, coin Carondelet.

5 mars—5 10 17 24 31—avril 7 8 9

Smith & Rosenberg.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2716 rue Onzaga, entre les rues White et Dupré.

JEUDI, LE 11 AVRIL 1901,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 5 mars 1901, in re succession de Mme Catherine Bauer, femme défunte de Louis Fetzer, dossier No 63,302, nous procéderons de vendre à l'enchère publique la suivante propriété, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré, désigné par le No 18 sur un plan fait par L. J. Fresneaux, ingénieur civil, le 21 novembre 1892 et déposé en l'étude de J. Davigneaud, notaire, lequel lot mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Onzaga sur cent douze pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les clés au bureau de l'encanteur.

Conditions - Comptant ; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente, incluant les timbres du revenu pardevant Geo. Montgomery, notaire. Un dépôt de 10 pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année 1900. Renseignements complets de Smith & Rosenberg Maxwell C. Smith, encanteur, bureau 312 rue Carondelet.

F. J. Puig, avocat.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 11

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEBREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 1er mai, à 11 heures A. M Nouveau cottage simple, 915 rue Massant. Succession de Charles J Miseh-l—No 64,339 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur. Bureau 806 rue Perdido, près Carondelet —MERCREDI, le 1er mai 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, près Carondelet, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 26 mars 1901 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir;

Un certain lot de terre, avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourgogne Remparts, Massant et France, désigné par le numéro A 7, d'après le plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893; le dit lot de terre mesurant d'après le dit devis trente-et-un pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Massant sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme le No 915 rue Massant, comprenant un nouveau cottage simple contenant vestibule 4 chambres, cour, toit couvert en ardoises, hangar et entrée pour voiture.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes dues et exigible en 1901 au dessus le prix de vente et devant payer pour les timbres du revenu intérieur des E. U. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. CARRERE, Encanteur.

27 mars—27 31 — avril 7 14 21 28 30 — mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A 11 heures A. M.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE SIMPLE RETIRÉ, No 2707 RUE DAUPHINE.

Bâtisse en briques à trois étages No 531 rue St Ferdinand.

Dans l'affaire intitulée Anthony Henry Mann et als vs Mme Christina Fabry et Charles Thomas Mann.

No 63,088—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près Carondelet—MERCREDI, le 1er mai 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 806 rue Perdido près Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 22 mars 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la suivante décrite propriété à savoir—

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela appartenant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Levée, Moreau et Montégut, désigné comme lot No 12, sur un plan de Pilié et Cummings daté le 17 février 1834, annexé à un acte de Félix de Armas, ancien notaire, le 1er mars 1836, mesurant, en mesure américaine, 22 pieds six pouces de face à la rue St Ferdinand, sur une profondeur de cent pieds, borné sur un côté par le lot No 10, et sur l'autre côté par le lot No 11 et dans le fond par une allée commune au dit lot et à d'autres. Les améliorations sont connues comme le No 531 rue St Ferdinand, comprenant une bâtisse en briques à trois étages, contenant vestibules, environ 10 chambres, cuisine, 2 citernes et grandes galeries sur la façade et dans le fond.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Port, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot numéro 2 de l'ilet No 7 sur un plan de J. Pilié, voyer, le 9 février 1835, mesurant en mesure américaine, vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No 2707 rue Dauphine comprenant un cottage simple retiré, contenant vestibule, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, cuisine, citerne et allées pavées : aussi une bâtisse dans le fond laquelle contient 2 chambres.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit à ladite option, démontrée par des billets divisés en coupons pour satisfaire les proportions où la commodité des co-propriétaires portant 8 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication, leurs paiements devant être garantis, ensemble avec 5 0|0 honoraires d'avocat devant être payés par les acquéreurs en cas de procès pour recouvrer lesdits billets ou quelques parties d'entre eux, par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et par les clauses usuelles d'assurance, 10 0|0 de l'adjudication devant être déposé avec l'encanteur au moment de cela; l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1901, les timbres du revenu fédéral et le coût des actes de vente, lesquels devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire

E. A. CARRERE, encanteur.

O. W. Long, avocat.

27 mars—27—av 7 14 21 28 30—mai 1

Charles S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charter Oak Stove & Range Co., Ltd. et als vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, enregistré et fait le 28ème jours de mars 1901, sur la pétition de George Fuchs, receveur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique sur les lieux Nos 417, 419 et 421 rue du Camp, entre l'allée Commerciale et la rue Peydras, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 15 avril 1901, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et particulièrement la propriété de la raison sociale de Henry Rice et Fils et de Henry Rice et Philip R. Rice, membres individuels de ladite raison sociale, maintenant en la possession et le contrôle de George Fuchs comme receveur, incluant marchandises, stock in trade, comptes courants et billets à recevoir et dettes dues à ladite raison sociale ou au receveur, outils installations et toutes les dépendances de quelque description des affaires de ladite raison sociale et dudit receveur incluant le droit d'occupation des lieux Nos 417, 419 et 421 rue du Camp jusqu'à l'expiration du bail le 9 août 1901, sans réserve ou exception quelconque, en un lot et une allant et continuation des affaires et entreprises.

Toutes les ventes de marchandises et toutes les collections de comptes courant ou de billets à recevoir ou autres dettes dues à ladite raison sociale ou au receveur faite après le 28 mars 1901 jusqu'à et incluant la date de confirmation de la vente et livraison de possession devra revenir à et appartenir à l'acquéreur.

Conditions de la vente — L'acquéreur devra sur les lieux déposer avec George F